



Fiche de données de sécurité

Section 1 : Identification

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Nettoyant pour écran du kit de nettoyage pour ordinateur
Numéro de l'article Fellowes : 99718

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / du mélange : Solution de nettoyage sans alcool

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Fellowes Benelux B.V.
Adresse : Gesworenhokseweg 3a
5047 TM Tilbourg
Pays-Bas
Téléphone : +31 13 458 0500
Télécopie : +31 12 458 0501
Site web : fellowes.com

SECTION 2 : Identification du (des) danger(s)

2.1 Classification de la substance ou du mélange

N'est pas un mélange dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger : Aucun(e)
Mot de signalement : Aucun(e)
Mention de danger : Aucun(e)
Déclaration de précautions : Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substances identifiées comme PBT et vPvB selon le règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII, ou ayant des propriétés de perturbateur endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1 Mélanges

-Description : Pour la formulation des mentions de danger, voir la section 16.

Nom de la substance chimique	N° CAS	N° CE	N° d'enregistrement Reach	Conc. (% g/L)	Classification conformément au règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP)	SCL, facteur M, ETA
Eau	7732-18-5	231-791-2	Exempt	>95	Non classé	S.O.
Hydrogénosulfate de 2-dodécoxyéthyle	618-398-5	9004-82-4	Ne remplit pas les conditions d'enregistrement	1-5	Toxicité aiguë 4, H302 Irrit. oculaire 2, H319	S.O.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Inhalation : EN CAS D'INHALATION : Faire sortir la personne à l'air libre et l'aider à respirer.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante écartant bien les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Ingestion : En cas d'ingestion : Appeler un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser ce qui suit :

- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Poudre
- Jet d'eau

Combattre les grands incendies avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8.

Mesures de prévention : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser entrer dans les égouts ou les cours d'eau. Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau hygroscopique (sable, diatomite, liant acide, liant universel, sciure de bois).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des informations sur la sécurité de la manipulation.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour les informations sur l'évacuation.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Garder les récipients hermétiquement fermés. Aucune précaution particulière n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences auxquelles doivent satisfaire les entrepôts et les récipients :

-Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune :

-Pas nécessaire.

Plus d'informations sur les conditions de stockage :

-Garder le récipient hermétiquement fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients ayant des valeurs limites qui doivent être surveillés sur le lieu de travail :

-Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de matériaux ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail.

DNEL :

-Non disponible

PNEC :

-Non disponible

Informations supplémentaires :

-Les listes valables lors de la réalisation ont été utilisées comme base.

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Pratique générale d'hygiène dans le secteur industriel.

8.2.2 Équipement de protection individuelle

8.2.2.1 Protection des yeux et du visage

Si nécessaire, utilisez un équipement de protection des yeux testé et approuvé selon la norme EN 166 (UE)

8.2.2.2 Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée pour éviter tout contact cutané avec ce produit. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

8.2.2.3 Protection respiratoire

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales d'utilisation.

8.2.3 Contrôle de l'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune précaution environnementale spéciale requise.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Gel (liquide)
Couleur	: Transparent
Odeur	: Inodore
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité inférieure et supérieure	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: >65,6° C
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: 6,7-7,7
Concentration de la vapeur	: Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité

Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur du journal)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Concentration de la vapeur relative	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	: Non applicable aux liquides

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux spécifications.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë :

ATEmix (oral) = 10 000 mg/kg

Hydrogénosulfate de dodécoxyéthyle, CAS 9004-82-4 2 – Oral LD50 1 600 mg/kg (rat)

-Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée :

-Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

-Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

-Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

-Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

-Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

-Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

-Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

-Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration :

-Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Toxicité aquatique

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbatrices de la fonction endocrinienne

Aucune donnée disponible.

12.7 Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

12.8 Informations supplémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Des petites quantités peuvent être jetées avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit atteindre le système d'égouts.

Emballages non nettoyés :

L'élimination doit être conforme aux réglementations locales et nationales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA
Classe Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro EMS Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de

la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable

14.8 Indications complémentaires de transport

Non classé comme dangereux selon les règlements de transport.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-MAK (Concentration maximale sur le lieu de travail en Allemagne)

Aucun des composants n'est compris.

Réglementations nationales :

Autres réglementations, limitations et interdictions

-SVHC (Liste des substances candidates à l'autorisation de l'annexe XIV du règlement REACH (17/12/2014))

Aucun des composants n'est compris.

-Règlement REACH Annexe XVII Restriction (2/3/2015)

Aucun des composants n'est compris.

-Règlement REACH Annexe XIV Liste des autorisations (14/8/2014)

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Phrases importantes :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H319 Provoque de sévères irritations oculaires.

Abréviations :

ADR	: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
IMDG	: International Maritime Dangerous Goods
IATA	: International Air Transport Association
GHS	: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
DNEL	: Niveau dérivé sans effet (REACH)
PNEC	: Concentration prédite sans effet (REACH)
EINECS	: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS	: European List of Notified Chemical Substances
CAS	: Chemical Abstracts Service (division of the Americas Chemical Society)
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique.
SVHC	: Substance extrêmement préoccupante.
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable.
Irritation des yeux 2	: Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Catégorie de danger 2.
Toxicité aiguë 4	: Toxicité aiguë. Catégorie de danger 4.
LD50	: Dose létale, 50 pour cent

Informations supplémentaires

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont considérées comme correctes et utilisées comme un guide.